

FICHE DE POSTE EHPAD DE LIANCOURT

Infirmière

1. Informations générales (sur la structure, le service)

L'EHPAD dispose de 193 lits dont une unité fermée de 24 lits, un Pôle d'Activités de Soins Adaptés et un accueil de Jour de 6 places.

Les IDE travaillent sous la responsabilité du Cadre de Santé

2. Pré requis

Diplôme d'Etat d'Infirmier

3. Mission générale

Dispenser, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire des soins préventifs, curatifs et éducatifs relevant du rôle sur prescription ou du rôle propre afin de préserver la santé des résidents et leur bien-être.

Veiller à une prise en soins de qualité des résidents

4. Activités

- Effectuer tous les soins prescrits et les soins relevant du rôle propre de l'IDE dans le respect des bonnes pratiques professionnelles
- En l'absence de préparatrice en pharmacie, préparation des chariots de traitements : vérification des chapelets, préparation du hors pilulier
- Modifications des traitements dans les semainiers suite à des changements de prescription
- Prise des rendez-vous urgents pour les résidents
- Accompagner le médecin lors de ses visites
- Gérer les stocks de DM
- Participer à l'accueil individualisé du résident et de son entourage
- Encadrer les stagiaires et les nouveaux arrivants
- Veiller à la bonne tenue du dossier de soins
- Elaborer avec le résident, son entourage et l'équipe pluridisciplinaire, le projet de vie et le projet de soins. Veiller à ce qu'ils soient respectés
- Participer aux soins de nursing en collaboration avec l'AS quand cela est possible et notamment pour les résidents en fin de vie.
- Distribution des traitements quand cela est possible
- Être pivot des informations relatives au résident. Assurer la gestion du dossier de soins et contribuer à la circulation fiable des transmissions entre les différents professionnels intervenants dans la prise en charge du résident

- Veiller à la prise en soins individualisée de la personne âgée en préservant au maximum son autonomie et son confort

5. Liaisons hiérarchiques

- IDEC
- Cadre de Santé
- Direction

6. Les horaires

Actuellement :

Semaine :

- Matin : 07h00 à 15h00
- Journée : 9h00 à 16h30
- Après-midi : 14h00 à 20h30
Ou 12h30 à 20h
- 20h00 à 07h00 (astreinte de nuit à domicile)

Week-end :

- Coupé : 07h00 à 13h00 et 17h00 à 20h00
- Matin : 7h à 15h

Des prévisions de changement d'horaires sont à l'étude :

Semaine :

- Matin : 6h45 à 14h15
- Journée : 9h00 à 16h30
- Après-midi : 13h45 à 21h15 (13h à 20h30 ?)

- Les astreintes en interne sont appelées à être remplacées par des astreintes mutualisées

Week-end :

- Coupé : 07h00 à 11h30 et 15h00 à 20h00
- Matin : 7h à 15h